

Commission du Patrimoine Oral et Immatériel **Bilan de l'année 2012**

Au cours de l'année 2012, la première réunion de la Commission a eu lieu le 12 janvier 2012. La 4^e réunion a eu lieu le 21 juin 2012. Le mandat de la Commission constituée en 2007-2008 est arrivé à échéance en juillet 2012.

La Commission a poursuivi, dans le domaine de la reconnaissance des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Communauté française, le travail entamé les années précédentes sur base du Décret du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2002 et de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 septembre 2003. La Commission propose de nouvelles reconnaissances de chefs-d'œuvre. Elle évalue les dossiers introduits sur base des critères définis dans l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 septembre 2003 et dans la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO du 17 octobre 2003.

Elle transmet son avis sur les demandes de subventions qui visent à favoriser le maintien ou la transmission des manifestations reconnues. En 2012, le budget réservé à cette fin était, à l'initiale, de 5.000 €, dont 0 € ont été attribués. Par redistribution, un montant de 4.000 € a été transféré au budget géré par le Conseil d'ethnologie. Les subventions ne seront proposées que pour des objets indispensables au maintien de l'élément ou afin de mieux le mettre en valeur. Dans cette perspective, la Commission entend privilégier les restaurations plutôt que les remplacements par des pièces nouvelles.

Elle étudie et présente à la Ministre les dossiers à introduire à l'UNESCO pour inscription sur la liste du patrimoine en péril et celle du patrimoine représentatif.

La Commission a été active de 2008 à 2012. Elle a élargi la liste des chefs-d'œuvre à 20 nouvelles manifestations, ce qui a fait plus que doubler le nombre d'éléments, qui s'élève aujourd'hui à 37. Cet accroissement significatif a enrichi la liste avec des manifestations déjà reconnues par le Conseil des Arts et Traditions populaires, comme les « Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse » ou les C arnaval d'Eben-Emael et de la vallée du Viroin. La Commission a veillé au respect des conditions d'inscriptions prévues par la législation actuelle.

L'« Art de la Fauconnerie » est un sujet neuf où les aspects patrimoniaux sont bien présents mais qui ne relève pas de la culture populaire traditionnelle. Mais il fait aussi une large place au savoir-faire. Celui-ci est aussi indispensable à la « Culture du Carillon », à la « Culture de la bière » ou à l'« Art de la marionnette à tringle ». Ces éléments introduisent une nouvelle dimension dans le patrimoine immatériel régional classé, à côté des manifestations festives mises en valeur depuis longtemps.

On se réjouira de l'inscription sur la Liste représentative de l'Unesco des « Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse » mais on notera aussi que c'est le seul élément de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a été inscrit depuis 2008. La Commission devra veiller à l'avenir à présenter un sujet tous les deux ans à l'Unesco en alternance avec la Flandre, tout au moins tant qu'on doit s'en tenir à une seule candidature par pays. La candidature de la « Culture du Carillon » pour la liste des meilleures pratiques (article 18), introduite en 2013, est commune à la Flandre et à Wallonie-Bruxelles.

La maigre dotation budgétaire ne permet que des interventions ponctuelles qui devraient être réservées en priorité à des restaurations. Mais souvent, les responsables ne comprennent pas l'esprit de la législation et introduisent des demandes inacceptables (pour des réjouissances ou des aides individuelles). La Commission pourrait penser à améliorer leur information.

Les membres de la Commission, telle que renouvelée en 2012, seront invités à enrichir les listes d'éléments reconnus dans l'esprit du décret du 3 juillet 2002. Certains savoir-faire pourraient être mis en valeur par la reconnaissance de Trésors humains vivants. La Commission devra également veiller à l'avenir à protéger des Espaces du patrimoine oral et immatériel. On pensera aussi à mieux faire connaître les éléments inscrits sur les listes par une publication qui pourrait aussi présenter la législation et l'esprit du travail de la Commission.

Propositions de candidatures pour inscription sur les listes de l'UNESCO.

La « Culture du carillon », dossier de candidature au Registre des meilleures pratiques de sauvegarde.

Propositions de reconnaissance faites par la Commission à la Ministre

La « Culture du carillon ».
Reconnue par la Ministre le 15 mars 2012.

La « Culture de la bière ».
Reconnue par la Ministre le 9 juillet 2012.

« L'Art de la marionnette à tringle ».
Reconnu par la Ministre le 12 mars 2013.

Propositions de refus de reconnaissance faites par la Commission à la Ministre

Le « Grand feu de Bouges ».
Motifs : Le critère des trois générations n'est pas rencontré
Il s'agit d'une attraction touristique
Les usages traditionnels ont disparus.

Propositions de subvention adressées par la Commission à la Ministre

Néant.

Propositions de refus de subvention adressées par la Commission à la Ministre

La « Marche Notre-Dame de Walcourt – Peloton des grenadiers du 1^{er} Empire » pour renouveler les costumes des membres du peloton. Motif : il s'agit d'équipement individuels et pas collectifs.

La « Marche Notre-Dame de Walcourt – 2^e régiment de Zouaves » pour le remplacement de son drapeau. Motif : le matériel a été commandé et réceptionné avant l'introduction de la demande de subside (article 24 de l'arrêté du 4 septembre 2003).

La « Compagnie Royale des Francs Arquebusiers visétois » pour l'enregistrement et l'édition d'un CD avec leurs airs et chansons. Motif : le matériel a été commandé et réceptionné avant l'introduction de la demande de subside (article 24 de l'arrêté du 4 septembre 2003).

Les « Compagnons de Saint-Laurent » (Meyboom) pour le renouvellement des costumes des compagnons. Motif : il s'agit d'équipement individuels et pas collectifs.

Participation des membres aux travaux de la Commission

Au cours de l'année 2012, la Commission s'est réunie à quatre reprises. Le nombre de membres présents à chaque séance est resté stable par rapport à 2011. Cependant, les représentants de certaines instances d'avis restent systématiquement absents.